

LA CHRONIQUE DE MARIE FARGE

Les revues académiques ne devraient plus appartenir aux maisons d'édition

[action] Pour publier leurs articles en accès libre, les chercheurs souhaitent que les revues académiques appartiennent à leur comité éditorial qui est responsable de la révision par les pairs.



Mathématicienne et physicienne, Marie FARGE est directrice de recherche CNRS à l'ENS, membre du conseil de l'Academia Europaea et du comité éditorial de plusieurs revues internationales. Elle a rédigé l'avis du Comité d'éthique du CNRS sur les relations entre chercheurs et maisons d'édition et participe au mouvement « The cost of knowledge » de réforme du système de publication scientifique.

marie.farge@ens.fr

Par le passé, les chercheurs soumettaient leurs articles sous forme manuscrite et les maisons d'édition les mettaient en page, les imprimaient et les diffusaient. Ces dernières étaient rétribuées par les abonnements aux revues académiques dont elles étaient propriétaires. Or, l'avènement des moyens électroniques a complètement transformé ces pratiques et mis à mal ce modèle conçu pour l'imprimerie.

Aujourd'hui, les chercheurs soumettent leurs articles entièrement composés, ce qui leur demande un travail notable qu'ils acceptent volontiers pour éviter les intermédiaires, donc les risques d'erreurs. Ils téléchargent les articles qui les intéressent et les impriment eux-mêmes. Dans ces conditions, il est surprenant que le coût des abonnements augmente de façon effrénée. Les quelques maisons d'édition qui dominent le marché mondial, après avoir longtemps lutté contre l'accès libre aux publications de recherche, ont compris que cette tendance était inéluctable. Leur nouvelle stratégie est d'imposer le plus rapidement possible le modèle Gold Open Access, à savoir la propriété des revues et le paiement des frais par l'auteur, pour maintenir leurs profits exorbitants. Mais il est crucial pour elles que les chercheurs continuent d'assurer bénévolement¹ la rédaction, la mise en pages et l'évaluation des articles. Ainsi, les contrats d'abonnement sont-ils négociés sans les chercheurs et tenus secrets. Ils incluront bientôt les frais de publication pour éviter que les chercheurs ne se rendent compte qu'ils payent pour publier².

Quelques chercheurs³ ont pris conscience de cette dérive et militent pour que la publication des articles de recherche ne soit pas laissée aux seules maisons d'édition dominant le marché car elles cherchent à préserver leurs rentes de situation acquises au temps de l'imprimerie (en particulier la propriété des revues académiques) tout en bénéficiant de la révolution numérique pour augmenter leurs marges.

Ces chercheurs proposent un autre modèle qu'ils ont nommé, par surenchère, Diamond Open Access. Il repose sur les trois principes suivants :

- les lecteurs et les auteurs n'ont plus à payer car les articles sont publiés sur des plateformes en accès libre qui appartiennent aux institutions de recherche publiques ;
- les auteurs conservent la propriété intellectuelle sur leurs articles et les mettent en accès libre grâce à une licence Creative Commons ;
- les membres du comité éditorial possèdent de façon collégiale la revue pour laquelle ils ont la responsabilité de l'évaluation par les pairs.

Il serait souhaitable que les institutions de recherche publiques comprennent qu'il est contre-productif de financer la production des résultats de la recherche sans assurer leur dissémination la plus large possible. Pour ce faire, les chercheurs auraient besoin de plateformes de publication mises à leur disposition en tant qu'infrastructures de recherche⁴. Celles-ci seraient développées avec eux, grâce à des logiciels libres⁵ pour qu'ils puissent se les approprier,

concevoir les outils dont ils ont besoin et expérimenter de nouvelles façons de partager librement les résultats de la recherche.

Les maisons d'édition ne devraient plus posséder les articles ni les revues académiques, ceux-ci étant rendus aux chercheurs qui, depuis toujours, les créent et les évaluent. Par contre, en collaboration avec les chercheurs et les bibliothécaires, elles pourraient contribuer au développement et au fonctionnement des plateformes de publication, dont la propriété serait publique, en leur apportant divers services pour lesquels elles seraient rétribuées au prix du marché. ■

1. Gratuitement pour les maisons d'édition mais aux frais des institutions publiques employant les chercheurs.

2. Un contrat de ce type a été conclu en 2015 entre la Max Planck Gesellschaft et Springer Nature.

3. Sir Tim Gowers et le mouvement Cost of Knowledge qui ont lancé en 2012 un boycott d'Elsevier, suivi par plus de 16 000 chercheurs <http://thecostofknowledge.com>

4. Au même titre que les centres de calcul, le réseau Renater, les télescopes, satellites d'observation, bateaux océanographiques, etc.

5. L'article 9 ter de la nouvelle loi Pour une République numérique encourage les services publics à utiliser des logiciels libres.

Je remercie Antoine Amarilli et Yannick Mur pour leurs suggestions.